



Nevers, le 24 avril 2023.

Vacance poste psychologue dont vous trouverez ci-dessous le descriptif au sein de la DGA des Solidarités, la Culture et du Sport - Direction du Développement Social Local -

Les candidatures sont à adresser à recrutements@nievre.fr.

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : Psychologue territorialisé

Référence fonction RIFSEEP : A 17 - Métiers du secteur médico-social

OUVERT AU(X) CADRE(S) D'EMPLOIS DES : Psychologues territoriaux

FILIÈRE : médico-sociale

CATÉGORIE : A B C

GRADE : psychologue territorial de classe normale

Une évolution du poste au grade supérieur est possible

OUI NON

si oui lequel : Psychologue Hors classe

au cadre d'emplois supérieur est possible : OUI NON

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE : des Solidarités, de la culture et du sport

DIRECTION : du Développement Social Local

SERVICE : Sites d'action médico-sociale

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE :

Missions principales du poste

La ou le psychologue participe à la mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale dans le champ de la mission d'aide à la famille et de la protection de l'enfance

Étant donné sa formation spécifique, la ou le psychologue est particulièrement attentif/ve aux mécanismes psychiques conscients et inconscients agissant dans les fonctionnements familiaux.

Il participe pleinement au dispositif de protection de l'enfance, en étant garant/e de la dimension psychique de l'enfant et de son accompagnement.

Il conçoit, participe à la mise en œuvre des actions préventives et curatives auprès de l'enfant et des familles afin de favoriser leur équilibre et leur bien-être.

Il propose une écoute individuelle ou collective pour une prise de distance des situations.

La ou le psychologue établit un diagnostic de l'enfant qui entre dans le dispositif de l'aide sociale : c'est un prérequis inhérent à tout accompagnement. Connaître, en effet, la structuration psychique d'un enfant, diagnostiquer la nature des liens, favoriseront l'élaboration d'un axe de travail approprié pour l'ensemble des professionnels de l'équipe concernée. Il participe à l'élaboration du PPE et à l'élaboration d'objectifs en lien avec le travail sur les compétences parentales. Il propose des axes de travail pour les visites médiatisées.

Dans le champ de la prévention, il peut être présent lors des consultations de nourrissons pour permettre aux usagers de les consulter librement pour des conseils.

Il peut participer au côté de la PMI à des actions collectives dans le domaine du soutien à la parentalité.

Description des activités à réaliser pour chaque mission

(régularité / périodicité)

PARTICIPATION A LA PREVENTION PRECOCE

- 1) Accompagnement psychologique des futurs parents dans la prévention précoce
 - favorise l'inscription de l'enfant dans sa famille et sa lignée
 - prépare une séparation temporaire à la naissance : hospitalisation, placement...
 - clarifie un projet de vie le plus adapté à l'enfant
 - évalue les compétences parentales
 - aide à la création du lien
- 2) Accompagnement psychologique des parents et de leurs enfants :
 - répond à une inquiétude particulière
 - évalue, repère précocement les difficultés psychologiques et orienter si besoin vers une consultation spécialisée
 - aide à la prise de recul
- 3) Accompagnement psychologique des enfants :
 - aide directe auprès de l'enfant
 - prépare un placement
 - Aide à prévenir le traumatisme lié à la séparation
 - aide à la création du lien
 - accompagne un projet de retour de l'enfant auprès de ses parents

PARTICIPATION AU DISPOSITIF A.E.D

- 1) Aide à la décision :
 - caractérise la nature exacte de la demande d'aide
 - identifie les difficultés réelles au-delà des difficultés avancées
 - apprécie la nature exacte de l'engagement familial
- 2) Mise en œuvre de la mesure :
 - aide à la compréhension de la problématique familiale pour la mise en place du cadre d'intervention
 - aide l'Educateur à prendre du recul au cours de son intervention
 - propose une écoute à l'enfant et à sa famille de leur réalité psychique
- 3) Evaluation de la mesure
 - participe à l'évaluation de la mesure d'AED mise en œuvre

PARTICIPATION AU DISPOSITIF : "PROTECTION DE L'ENFANCE"

- 1) Aide au décryptage de l'I.P :
 - analyse du contenu
 - participation aux instances de traitement des I.P
 - aide à la prise de recul
- 2) Caractériser le danger psychologique :
 - analyse le contexte familial
 - repère les difficultés psychologiques pouvant engendrer de la maltraitance
 - évalue les répercussions sur l'enfant
 - évalue les capacités des parents à reconnaître ses difficultés et à se mobiliser
 - prend en compte la dimension psychique de la situation et l'intérêt de l'enfant
 - s'assure que les enfants soient associés à l'ensemble du travail mis en place pour eux
- 3) Prise de décision : Participe aux synthèses
 - aide à la prise de décision en fonction des éléments rassemblés par tous les intervenants
 - formalise la décision
 - restitue la décision aux parents et aux enfants

Missions annexes (exercées par l'agent mais non liées au poste)

Missions de correspondant /réfèrent:

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| • Informatique | <input type="checkbox"/> | Réfèrent communication | <input type="checkbox"/> |
| • Contributeur Intranet | <input type="checkbox"/> | Réfèrent RGPD | <input type="checkbox"/> |
| • Budget | <input type="checkbox"/> | | |
| • Assistant de prévention | <input type="checkbox"/> | | |
| • Tuteur (stagiaire, emploi avenir) | <input type="checkbox"/> | | |

Missions ponctuelles

- Formateur
- Contributeur stratégie adaptation au changement climatique

Connaissances théoriques et savoirs faire

- Niveau requis (niveau d'études souhaité) : voir Annexe du décret n° 2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le décret n° 92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux

- Formations et qualifications nécessaires : Permis B

Connaissances sur la théorie de l'attachement, en psychologie clinique, du développement de l'enfant

Connaissance des dispositifs de protection de l'enfance souhaitée

Des compétences en psychiatrie transculturelle ou ethno thérapie par le biais de la formation ou la pratique

Compétences en psychanalyse psychopathologie, hypnothérapie, systémie par le biais de la formation ou la pratique

Technique d'entretien, d'aide à la formulation et à la restitution d'information

Technique de communication écrite

Techniques de recherches documentaires, de recueil et de traitement de l'information

Etablir un suivi ou un soutien psychologique individuel et/ou collectif

Formuler des avis techniques dans le cadre de l'ASE

Concevoir et formuler des propositions pour l'élaboration des projets institutionnels

Identifier les sources d'information pertinentes en psychologie

Maîtriser les techniques d'écoute active et de conduite d'entretien

Savoir travailler en réseau, en concertation, en complémentarité et en équipe

Avoir des capacités rédactionnelles : rédiger et mettre en forme des notes, documents et rapports

Savoir être / posture professionnelle

Discrétion ; Qualité d'écoute et d'adaptation ; Organisation, méthode et autonomie ; Sens du collectif ; Capacité à la prise de distance et à la maîtrise de soi ; Disponibilité

COMPETENCES PARTICULIERES/OUTILS UTILISES

Chaque psychologue utilise des outils ou méthodes qu'elles mutualiseront selon les besoins des enfants suivis.

PARTICULARITES LIEES AU POSTE

Suivant l'art 2 du décret du 28 août 1992 portant statut des psychologues territoriaux, « ils entreprennent et suscitent tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action et participent à ces travaux, recherches ou formations. Ils peuvent collaborer à des actions de formation ».

Ils bénéficient pour ce faire de temps spécifique : ½ journée par semaine avec possibilité d'une journée tous les 15 jours.

Supervision collective du groupe des psychologues compte tenu des particularités de leur poste (aspect clinique) pour clarifier et prendre du recul par rapport à leur pratique professionnelle, créer une dynamique de changement dans leur façon de travailler, questionner et améliorer leurs relations interprofessionnelles, permettre le renforcement des liens de travail au sein de leur groupe, améliorer la qualité de leur travail auprès des équipes (compréhension, analyse, positionnement...)

Particularité du poste

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Partie réservée à la DRH

BONIFICATION INDICIAIRE :

- Le poste ouvre droit à une NBI OUI NON nombre de points :

Si oui pour quel motif :

- Horaires particuliers : Non adaptation aux nécessités de service
- Astreintes et/ou permanences : Non
- Déplacements (estimer le kilométrage annuel) : dépend des missions confiées sur le reste du département
- Risques professionnels : non
- Engins et produits utilisés : non
- Unités de travail concernées en référence au document des risques : néant

Positionnement hiérarchique et liaisons fonctionnelles

- Supérieur hiérarchique : chef de service de site et/ou adjoint
- Encadrement hiérarchique : OUI NON
Nombre d'agent(s) encadré(s) :
- Encadrement fonctionnel : OUI NON
Nombre d'agent (s) :

Liaisons internes :

- Services : Echanges réguliers avec les pairs psychologues, conseil auprès des personnels médico-sociaux et éducatifs
- Conseillers départementaux :

Liaisons externes :

- Partenaires : éducatifs, judiciaires, sanitaires, sociaux et médico sociaux, pairs psychologues externes /libéraux
- Usagers : enfants, parents et familles d'accueil

Véhicule de service

OUI NON

Si oui préciser :

Téléphonie / équipement informatique :

TÉLÉPHONE PORTABLE : OUI NON ORDINATEUR PORTABLE : OUI NON

Logiciels utilisés

Libre office writer Libre office Calc Libre office impress (power-point) Intranet Messagerie zimbra Internet Frais de déplacement Grand angle Iodas Chorus

Logiciels spécifiques (à préciser) :

Pointage de l'agent

(information obligatoire) OUI NON

Temps de travail

• Possibilité de temps partiel OUI NON

* Si oui jusqu'à quel taux : si compatibilité missions / Taux temps partiel choisi

* Si non préciser si l'incompatibilité est temporaire :

Télétravail :

(information obligatoire) OUI NON

Métiers pouvant être télétravaillés : tout métier comportant des tâches administratives ou de gestion « regroupables » sur au moins 4 heures par semaine est considéré comme pouvant être télétravaillé.

• Mission(s) compatible(s) avec du télétravail :

Ecrits professionnels, échanges téléphoniques, mails, possibilité de télétravailler le temps FIR dédié à la recherche, à des travaux

• Préciser la durée hebdomadaire possible : (nombre de jours)

1 jour

Les demandes de télétravail doivent être effectuées selon les règles (notamment d'ancienneté) fixées par la charte.

Equipements de protection individuelle devant être portés :

Équipements de protection individuelle (EPI) devant être portés

Vêtement de travail



Lunette / visière



Protections respiratoires



Harnais



Casque



Protections auditives



Gants



Chaussures



Autres protections spécifiques :

Date de mise à jour :

Nom de l'agent en poste :

Grade :

prise de fonctions le :